

Image not found or type unknown



Licensiement au cours d'un congé maternité

Par **sesene**, le **04/12/2008** à **14:27**

Bonjour,

Je suis actuellement en congés maternité pour une période de 6mois suite à la naissance de mon premier enfant. (reprise du travail en avril 2009)

Je viens d'apprendre que la société dans laquelle je travaille est en redressement judiciaire jusqu'à fin janvier 2009.

Si je suis licencié pour motif économique, comment vont-êtré calculées mes indemnités de chômage? Par rapport à mon congé maternité ou par rapport à mes derniers salaires de l'entreprise?

Merci de votre réponse